

Le Président,

Nouméa, le 3 août 2015

COMMUNIQUE **Relatif aux exportations de minerais de nickel**

Le 1^{er} juillet 2015, le syndicat des rouleurs, le ContraKmine, m'a saisi pour me faire part de ses inquiétudes quant à « *l'arrêt total des exportations de latérites et de saprolites* » en affirmant « *que de sources sûres les négociations entre les mineurs et le client Australien QNI n'aboutissent pas, voire sont rompues* ».

Face à cette inquiétude légitime, j'ai reçu le 16 juillet suivant, le président et le vice-président du ContraKmine pour expliquer :

- **que la société QNI n'avait rompu aucune discussion, qu'elle souhaitait, au contraire, renouveler tous ses contrats avec l'ensemble des mineurs calédoniens, pour les mêmes quantités et dans les mêmes conditions tarifaires que les années précédentes ;**
- que déjà, les sociétés SMT (groupe Ballande), Gemini et NMC avaient renouvelé leurs contrats d'exportation avec QNI ;
- que la société MKM (groupe Maï) était toujours en discussion avec QNI ;
- que la SLN avait déposé une demande d'exportation vers la Chine, mais qu'elle était en mesure de renouveler son contrat avec la société QNI, si elle n'était pas autorisée sur la Chine ;
- que la société SMGM (groupe Montagnat), qui est un petit exportateur de latérites, attendait pour ne pas interférer dans les négociations entre les mineurs calédoniens et la société QNI ;
- que les demandes d'exportations vers la Chine, via la société Glencore, déposées par les sociétés MKM, SMGM et SMT, ne garantissaient aucun volume d'exportation, mais des prix minimum, qui, au cours actuel du LME, ne pouvaient pas être respectés par la société Glencore ;

En résumé, que si les mineurs calédoniens souhaitent sécuriser leurs exportations et ainsi garantir l'activité de leurs sous-traitants, ils pouvaient le faire, en renouvelant comme depuis 28 ans, leur contrat avec la société QNI, les exportations à destination de la Chine étant plus aléatoires.

Le 30 juillet 2015, le Comité du commerce extérieur minier (CCEM), composé des trois présidents de province, du président du gouvernement et de trois représentants de la profession minière et métallurgique (SMGM, SMT, SLN) s'est réuni pour examiner les demandes d'exportations vers l'Australie et vers la Chine.

Considérant :

- que l'ouverture d'une filière sur la Chine est contraire au *schéma de mise en valeur des richesses minières* de 2009 qui prévoit le maintien des volumes d'exportation à destination des clients traditionnels de la Nouvelle-Calédonie ;
- que, stratégiquement, ce serait une erreur d'approvisionner en minerai le marché chinois, responsable des cours historiquement bas du nickel métal et de la crise qui en découle ;
- que les exportations de latérites peuvent être réalisées, comme depuis 28 ans, à destination de la société australienne QNI ;
- que *la stratégie nickel du pays* est actuellement en préparation entre les présidents d'exécutifs (gouvernement, congrès, provinces) et les signataires de l'Accord de Nouméa (GTPS), conformément aux différentes résolutions du comité des signataires ;
- que la majorité des forces politiques est opposée aux exportations sur la Chine ;

Le CCEM a décidé à la majorité (4 sur 7) d'autoriser les seules exportations sur l'Australie.

Le CCEM a également convenu à l'unanimité :

- que le président du gouvernement répondrait à la société QNI, qui l'a interrogé sur la volonté de la Nouvelle-Calédonie de poursuivre ses relations commerciales avec elle, en confirmant son souhait que l'ensemble des contrats soient reconduits, avec une attention plus particulière aux conditions accordées à la société MKM ;
- qu'un groupe de travail, constitué entre le gouvernement, la Dimenc et le Syndicat des producteurs-exportateurs de minerais (SEM), se réunirait, à partir d'aujourd'hui, pour examiner la question du traitement des minerais non valorisables sur le territoire ou chez nos clients traditionnels, et que ses conclusions seraient transmises au GTPS.

Enfin, je confirme ce que j'ai eu l'occasion d'indiquer à l'ensemble de mes interlocuteurs que la profession - syndicats des mineurs et des sous-traitants - sera associée à la définition de la stratégie nickel du pays, conformément à l'engagement pris dans la déclaration de politique générale prononcée devant le congrès le 13 avril 2015.

En conclusion, je confirme que le gouvernement n'a pas la volonté de porter atteinte à l'activité minière, essentielle au pays, ni aujourd'hui, ni demain, même si l'exploitation de la première richesse du pays doit s'inscrire dans une stratégie d'optimisation des retombées économiques pour le pays, et ce à tous les stades de son exploitation.

Je demande, par conséquent, au SEM et au ContraKmine d'apaiser la situation pour que les conditions du dialogue et du travail soient réunies, sans quoi aucune amélioration n'est possible.